

Avis CHSCT SD du 5 mai 2020

| AVIS | SUITES DONNEES PAR L'ADMINISTRATION |
|--|--|
| <p>L'employeur se devant d'assurer la sécurité et la protection de la santé des salariés au travail, les représentant-es des personnels du CHSCT SD12 considèrent que les mesures de prévention des risques permettant une reprise de l'activité en présentiel ne seront pas effectives à la date du 11 mai 2020 et ,par conséquent, elles-ils demandent de reporter l'ouverture des écoles, établissements scolaires et services.</p> <p>Cette reprise ne devra être programmée que lorsque le Rectorat sera en capacité d'opérer une évaluation des risques pertinente et de mettre en place des dispositifs de protection rigoureux, garantissant les conditions sanitaires indispensables à la sécurité et la protection de la santé de l'ensemble de la communauté éducative.</p> | <p>Ne relève pas du CHSCT départemental.</p> |